

Madame/Monsieur,

D'après les informations dont nous disposons, il semble que votre inscription au semestre actuel n'a pas été enregistrée, puisque vous ne vous êtes pas encore acquitté/e de tout ou partie de vos taxes.

Si vous désirez poursuivre vos études à l'Université de Lausanne, vous voudrez bien **procéder au versement du montant de vos taxes d'inscription dans un délai de 5 jours** à partir de la date d'envoi du présent rappel. A défaut, vous serez exmatriculé/e. Si vous avez égaré le bulletin de versement que nous vous avons adressé, vous trouverez à la fin de ce message les coordonnées vous permettant d'effectuer le versement. Pour connaître le montant exact, vous devez vous référer à la lettre de rappel ci-jointe, que vous trouverez aussi dans votre dossier MyUnil.

Si le versement est effectué après l'exmatriculation pour non paiement, votre inscription tardive, si elle est acceptée, sera frappée d'une surtaxe de CHF 200.- (article 8 du Règlement cantonal sur les taxes d'immatriculation, d'inscription aux cours et aux examens perçues par l'Université de Lausanne: "L'inscription tardive acceptée est frappée d'une surtaxe de Fr. 200.-").

Nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce rappel si, entre-temps, vous vous êtes acquitté/e de vos taxes, ou si vous avez obtenu votre grade et ne poursuivez pas vos études à l'UNIL.

Si vous renoncez à vous inscrire, nous vous prions de nous faire parvenir le formulaire de demande d'exmatriculation (disponible sous <http://www.unil.ch/immat/page83482.html>) dans les 5 jours.

Les doctorants doivent rester immatriculés et inscrits jusqu'au dépôt de leur thèse à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU): enregistrement après le 15 octobre: inscription obligatoire au semestre d'automne / après le 28 février: inscription obligatoire au semestre de printemps). En cas de doute, nous vous recommandons de contacter la BCU pour vérifier si la thèse a bien été enregistrée.

A toutes fins utiles, nous vous informons que ce rappel vous est uniquement adressé par courrier électronique; il ne sera pas suivi d'un envoi postal.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et vous prions de croire, Madame/Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Service des immatriculations et inscriptions
Université de Lausanne

T'AS PAYÉ ?



De la part de noreply@unil.ch, 3 jours après échéance du paiement des taxes d'étude